

# Conditions de participation

## Concours Social Media «déjà découvert»

### Déroulement du concours «déjà découvert?» sur Instagram @postauto\_carpostal\_autopostale

En postant une photo personnelle de ton lieu d'excursion en car postal favori accompagnée du nom du lieu et du hashtag #switzerlandunlimited sur ton compte Instagram entre le 28 août à 12 h 00 et le 27 septembre 2020 à 23 h 59, tu participes automatiquement au concours. Parmi toutes les participations valides, un gagnant ou une gagnante sera tiré(e) au sort chaque semaine par le jury. CarPostal SA informera les gagnants via la fonction de commentaire sur Instagram en les priant de lui communiquer leurs données de contact (adresse postale) par message privé.

**Important pour la participation au concours: ton lieu d'excursion favori en car postal doit être atteignable en car postal selon le réseau de lignes actuel de CarPostal SA.** Au moment du tirage au sort, ton compte et ta photographie doivent être accessibles publiquement.

**Publication du nom des gagnants:** en participant au concours, tu acceptes que si tu figures parmi les gagnants, le nom de ton compte sera publié sur celui de CarPostal SA.

Les participants déclarent en outre accepter que leur photographie accompagnée du hashtag #switzerlandunlimited sur Instagram soit publiée sur Instagram par CarPostal SA et utilisée selon les CG.

### Déroulement du concours «déjà découvert?» sur Facebook @postauto\_carpostal\_autopostale

En téléchargeant une photo personnelle de ton lieu d'excursion favori en car postal accompagnée du nom du lieu dans les commentaires de la publication Facebook de CarPostal du 28 août entre le 28 août à 12 h 00 et le 18 septembre 2020 à 23 h 59, tu participes automatiquement au concours. Un jury tirera au sort les gagnants parmi toutes les participations valides. CarPostal SA informera les gagnants via un commentaire en les priant de lui communiquer leurs données de contact (adresse postale) par message privé.

**Important pour la participation au concours: ton lieu d'excursion favori en car postal doit être atteignable en car postal selon le réseau de lignes actuel de CarPostal SA.** Au moment du tirage au sort, ton compte et ta photographie doivent être accessibles publiquement.

**Publication du nom des gagnants:** en participant au concours, tu acceptes que si tu figures parmi les gagnants, le nom de ton compte Facebook sera publié sur la page Facebook de CarPostal SA.

Les participants déclarent en outre accepter que CarPostal publie sur Facebook la photographie qu'ils auront téléchargée sur Facebook dans les commentaires de la publication de CarPostal du 28 août 2020 et qu'elle soit utilisée selon les CG.

### Dispositions complémentaires:

Pour le reste, les conditions générales de participation «Médias sociaux» de CarPostal d'août 2019, disponibles sur [https://www.postauto.ch/sites/default/files/content/agb/agb\\_social\\_media\\_facebook\\_youtube\\_instagram\\_und\\_twitter/teilnahmebedingungen-socialmedia\\_fr\\_frei.pdf](https://www.postauto.ch/sites/default/files/content/agb/agb_social_media_facebook_youtube_instagram_und_twitter/teilnahmebedingungen-socialmedia_fr_frei.pdf) s'appliquent.